



SALON_{DES}
MÉTIER S D'ART
BAS-SAINT-LAURENT

Guide d'admission 2019
20 ans de métiers d'art – 2009-2019

21 au 24 novembre 2019

Centre de congrès - Hôtel Rimouski
225 Boulevard René Lepage Est, Rimouski

SOMMAIRE

Guide admission | Inscription

I. Le Salon des métiers d'art BSL p/3

- A. Description de l'évènement
- B. Les services aux artisans
- C. À qui s'adresse le Salon ?
- D. Comment participer ?

II. Conditions et critères d'évaluation p/5

- A. Artisan.e soumis.e à l'évaluation de son dossier
- B. Artisan.e qui n'est pas soumis.e à l'évaluation de son dossier
- C. Joaillerie & bijou
- D. Produits admissibles

III. Critères d'évaluation du dossier p/6

- A. Conception de la production /40 points
- B. Réalisation de la production /40 points
- C. Fonction de la production /20 points

IV. Admission p/6

V. Organisation et logistique p/7

VI. Annexes et liens utilesp/8

I. Le 20^e Salon des métiers d'art BSL

A. Description de l'évènement

Le SALON DES MÉTIERS D'ART DU BAS-SAINT-Laurent proposera sa 20^{ième} édition, du 21 au 24 novembre 2019. Durant ces dates, une quarantaine d'artisans professionnels occupera les deux salles de congrès de l'Hôtel Rimouski pour accueillir des milliers de visiteurs! Les artisans sont toujours soigneusement sélectionnés afin d'assurer la qualité des objets proposés ainsi que leur diversité.

C'est un évènement incontournable à Rimouski qui annonce le début du temps des fêtes pour les visiteurs. Il est aujourd'hui reconnu et très bien représenté par les médias. Une programmation spéciale 20 ans de métiers d'art est en préparation pour cet anniversaire.

HORAIRE D'OUVERTURE DU SALON 2019

- Jeudi 21 novembre : 17 h à 21 h
- Vendredi 22 novembre : 10 h à 21 h
- Samedi 23 novembre : 10 h à 17 h
- Dimanche 24 novembre : 10 h à 17 h

Le jeudi 21 novembre se tiendra une inauguration avec dignitaires et commanditaires afin de présenter le Salon et les exposant.e.s. L'heure et les détails vous seront communiqués ultérieurement.

B. Les services aux artisans

ACCUEIL

- Salle de repos avec four grille-pain, micro-ondes, frigo, cafetière et café
- Alimentation électrique
- Tarifs préférentiels d'hébergement à l'Hôtel Rimouski
- Stationnement gratuit
- Possibilité de location de murs rigides pour la durée de l'évènement

CONCOURS KIOSQUE COUP DE CŒUR

Le concours KIOSQUE COUP DE CŒUR vise à récompenser le kiosque favori des visiteurs. Le gagnant ou la gagnante recevra un rabais d'une valeur de 250 \$ applicable à son inscription applicable à un prochain évènement de Métiers d'art Bas-Saint-Laurent.

PROMOTION DU SMA-BSL

- Messages publicitaires radio, télé et hebdomadaires régionaux
- Affiches et signets à très large diffusion, bannière extérieure installée à l'Hôtel Rimouski
- Entrevues avec les médias
- Visibilité de l'évènement sur les médias sociaux

RÉSEAUTAGE & GRATUITÉ

→ **Rencontre réseautage**

Moment convivial entre exposant.e.s et membres de la Corporation organisé au bar de l'Hôtel Rimouski. Un coupon de consommation sera remis à chaque exposant.

→ **5 billets d'entrée gratuite** seront remis aux exposant.e.s. Ces billets se présenteront sous forme de laissez-passer avec nom et n° kiosque afin de permettre aux visiteurs d'entrer gratuitement au Salon.

ESPACE ATELIER (MEMBRE SEULEMENT)

Les espaces ateliers sont offerts sans frais supplémentaire aux membres de la MABSL. Les 3 p² en largeur sont offerts pour l'aménagement d'un espace atelier afin de présenter certaines matières et techniques de fabrication d'objets métiers d'art en lien avec les créations présentées au Salon.

Le principal objectif de ces espaces ateliers est de nature didactique: faire comprendre et découvrir les savoir-faire manuels à la clientèle et dynamiser l'évènement.

Les aménagements devront être présentés à la CMABSL pour approbation ainsi que tous besoins particuliers en annexe au dossier. Simplement nous envoyer une brève description pour nous indiquer de quelle manière vous comptez exploiter cet espace. Faites nous savoir également si vous envisagez ou non la présence d'une personne ressource à la médiation culturelle pour permettre un échange avec le public et potentiellement accroître vos ventes.

C. À qui s'adresse le Salon ?

Le Salon des métiers d'arts Bas-Saint-Laurent s'adresse aux artisans professionnels en métier d'art qui exercent un métier d'art classé dans l'une des 11 familles reconnues par le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ); voir les documents en annexe

- Définitions et exigences en métiers d'art
- Exigences reliées aux matériaux transformés

Les participants peuvent être des artisan.e.s professionnels, des ateliers d'artistes/artisan.es. ou des artisan.e.s en voie de professionnalisation. Cependant, les produits exposés doivent être reconnus produits métiers d'art par notre comité de sélection, conformément aux normes du CMAQ.

Comme à son habitude, MÉTIERS D'ART BAS-SAINT-LAURENT (MABSL) accordera une place de choix à ses membres dans la sélection des candidatures.

D. Comment participer?

IL SUFFIT DE NOUS FAIRE PARVENIR PAR COURRIEL (INFO@METIERSDARTBSL.COM):

- le formulaire d'inscription rempli, signé et numérisé;
- le protocole d'entente rempli, signé et numérisé;
- votre dossier d'artiste, le cas échéant - voir p.5 du Guide d'admission.

DE PLUS, VOUS DEVEZ NOUS ENVOYER:

→ Un dépôt non remboursable de 200 \$ (**remboursé advenant un refus de candidature**) versé par chèque ou par PayPal émis à la date d'envoi du présent formulaire à l'ordre de :

Corporation des métiers d'art du Bas-Saint-Laurent;

→ Un deuxième paiement couvrant le solde des coûts de location d'emplacement et/ou d'équipement en date du 4 OCTOBRE 2019.

II. CONDITIONS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

A. Artisan.e soumis.e à l'évaluation de son dossier

L'artisan ou l'artisane est tenu.e de soumettre son dossier au comité de sélection :

- s'il n'a pas participé au Salon des métiers d'art lors des deux (2) dernières éditions;
- s'il a changé de genre de production ou de famille de métiers;
- s'il y a ajouté de nouveaux produits à sa production.

Si vous êtes tenu.e.s de présenter votre dossier d'artiste au comité de sélection, vous devez, en plus du montant d'inscription, inclure un 15 \$ (non remboursable) pour couvrir les frais de traitement de dossier.

Notez que les chèques ne seront pas encaissés avant votre acceptation par le comité de sélection.

Votre dossier d'artiste doit comprendre :

- votre *curriculum vitae* artistique à jour
- votre démarche artistique
- 10 images au format JPEG d'un poids maximum de 1 Mo chacune dont une montrant votre signature sur une pièce
- un dossier de presse s'il y a lieu

Les images du dossier doivent être récentes et représentatives des pièces qui seront exposées au Salon et qui ont été notées dans le protocole d'entente. Elles doivent être de très bonne qualité, puisque c'est à partir de celles-ci que le comité de sélection évaluera la production. Au besoin, il se peut que le comité de sélection demande à voir plus en détail les produits d'un candidat ou d'une candidate.

MABSL conservera tous les dossiers des artisans acceptés pour trois (3) ans. Par la suite, les dossiers numérique seront détruits. L'équipe se réserve le droit de vous demander de retirer, lors du Salon, toutes les pièces qui n'ont pas été autorisées par le comité de sélection de même que celles qui n'ont pas été inscrites sur votre protocole d'entente. Merci de veillez à assurer la qualité de fabrication de vos créations ainsi que de respecter le protocole d'entente.

B. Artisan.e qui n'est pas soumis.e à l'évaluation de son dossier

L'artisan.e n'est pas tenu.e de soumettre son dossier au comité de sélection :

- s'il a participé au Salon des métiers d'art lors de la dernière édition;
- s'il n'a pas changé de genre de production ou de famille de métiers;
- s'il n'a pas ajouté de nouveaux produits à sa production.

L'équipe du Salon se réserve le droit de vous demander de retirer toutes les pièces des catégories qui n'ont pas été autorisées par le comité de sélection de même que celles qui n'ont pas été inscrites sur votre protocole d'entente.

Pour les non-membres, l'admission n'est pas automatique même si l'artisan.e n'est pas soumis.e à l'évaluation de son dossier (voir section IV Admission)

C. Joaillerie & bijou

Les artisan.e.s de la famille de la joaillerie et du bijou seront contingenté.e.s.
Ils représenteront de 20% à 25% maximum de la totalité des candidatures retenues.

D. Produits admissibles

Seuls les produits métiers d'art sont admissibles selon les Définitions et exigences en métiers d'art du Conseil des métiers d'art du Québec - voir en annexe. Toutefois, la clause grand-père concernant les produits consommables s'appliquera selon votre catégorisation. (Réf. : Règlements du Salon des métiers d'art du Bas-St-Laurent, pt 4.3).

III. Critères d'évaluation du dossier

La production sera évaluée par un jury d'experts sur les critères mentionnés ci-dessous. Seulement les produits qui répondent à ces critères sont reconnus métiers d'art et seront admissibles dans votre espace de présentation au 20^{ème} Salon des métiers d'art du Bas-Saint-Laurent.

A. Conception de la production /40 points

L'artisan.e est le concepteur ou la conceptrice de la production (seul.e ou en collaboration avec d'autres concepteur.trice.s) et celle-ci témoigne:

- d'un souci de personnalisation (ou)
- d'un souci de réalisation qui respecte, questionne ou fait référence à une approche traditionnelle.

B. Réalisation de la production /40 points

La production fait preuve :

- des connaissances suffisantes des matériaux /10 points
- d'un degré suffisant et appréciable d'intervention sur la matière /10 points
- de la maîtrise des techniques de transformation de la matière /10 points
- d'une grande qualité d'exécution et de finition en lien avec la fonction et l'intention créatrice /10 points

C. Fonction de la production /20 points

Les produits évalués répondent adéquatement à leurs fonctions :

- utilitaire
- décorative
- d'expression

Les produits ayant obtenus un pointage de 0 à un des critères ou des sous-critères ne peuvent être reconnus métiers d'art. La note de passage est de 60 %.

IV. ADMISSION

DIVERSITÉ DE L'OFFRE ET CONTINGENCE

Afin de continuer à se distinguer non seulement par la qualité des produits exposés, mais aussi par leur diversité, le Salon des métiers d'art Bas-Saint-Laurent se voit dans l'obligation de continger le nombre de kiosques offrant le même type d'objets tels que les bijoux et les vêtements. Comme ces disciplines sont grandement représentées au sein des membres de MABSL et que ces derniers ont priorité d'accès, il est possible que très peu d'autres joaillier.e.s et designers soient admis. Le choix final des candidatures retenues se fera en fonction de la représentation des familles de métiers, de la diversité et des nouveautés. Le comité de sélection établit la liste finale des admissions et en fait la recommandation à l'équipe du Salon.

ADMISSION AUTOMATIQUE - MEMBRES

Les membres de MABSL qui n'ont pas à faire évaluer leur dossier sont admis automatiquement au Salon dès la réception de leur formulaire d'inscription et de leur protocole d'entente signés et accompagnés de leur paiement.

Toutes pièces exposées doivent obligatoirement porter la signature de l'artisan.e ou de l'atelier et avoir été autorisées par le comité de sélection.

V. ORGANISATION et LOGISTIQUE

MONTAGE/DÉMONTAGE

Les artisan.e.s qui utilisent leur propre kiosque doivent eux-mêmes se charger du montage et du démontage de leurs cloisons; MABSL ne mobilisera pas de personnel à cet effet. Par contre, les kiosques loués auprès de MABSL seront préalablement montés sur le site de l'exposition, puis démontés à la fin de l'évènement.

AMÉNAGEMENT/DÉCORATION

L'aménagement des espaces, ses éléments de décoration, son éclairage, son identification, de même que l'étalage des produits sont sous la responsabilité de chaque exposant.e. Il est interdit de visser, clouer ou agraffer quoi que ce soit sur les cloisons des murs rigides en location ainsi que sur les murs de la salle du Centre des congrès de l'Hôtel Rimouski; l'exposant.e doit donc se munir de la quincaillerie, des accessoires et du mobilier dont il aura besoin pour l'aménagement de son espace.

Des murs rigides d'une hauteur de 8 pieds (2,4 m) sont exigés.
Si vous n'en possédez pas, vous devez en faire la location auprès de la MABSL.
Cette mesure ne s'applique pas aux espaces Loft.

ÉCLAIRAGE

Afin de créer une ambiance calme, chaleureuse et conviviale, l'aire d'exposition ne sera pas éclairée par des néons, offrant ainsi un éclairage tamisé. Par conséquent, l'exposant.e doit obligatoirement prévoir et fournir un éclairage adapté à son aménagement d'espace.

EMPLACEMENTS & KIOSQUES

L'attribution des emplacements et l'élaboration du plan de salle sont sous la responsabilité de Métiers d'art du Bas-Saint-Laurent. Nous ne pouvons pas garantir votre demande d'emplacement et votre choix de kiosque. Le kiosque standard est considéré fermé sur 3 côtés.

ÉQUIPE DU SMA BSL 2019

Marie Pierre Daigle, direction CMABSL
Virginie Chrétien, coordination SMA BSL
Sophie Bertrand, assistante à la logistique

direction@metiersdartbsl.com
info@metiersdartbsl.com

ADRESSE COURRIEL : INFO@METIERSDARTBS.COM
ADRESSE POSTALE : MÉTIERS D'ART BAS-SAINT-LAURENT
20^{ÈME} SALON DES MÉTIERS D'ART BSL
188 RUE L'ÉVÊCHÉ OUEST, RIMOUSKI, QUÉBEC, G5L 4H9

VI. Annexes et liens utiles

- *Définitions et exigences en métiers d'art - Conseil des métiers d'art du Québec*
https://www.metiersdart.ca/client_file/upload/pdf_doc/def_et_exi_generales_produits_metiers_dart.pdf
- *Exigences reliées aux matériaux transformés - Conseil des métiers d'art du Québec*
https://www.metiersdart.ca/client_file/upload/pdf_doc/exigences_reliees_aux_materiaux_transformes.pdf